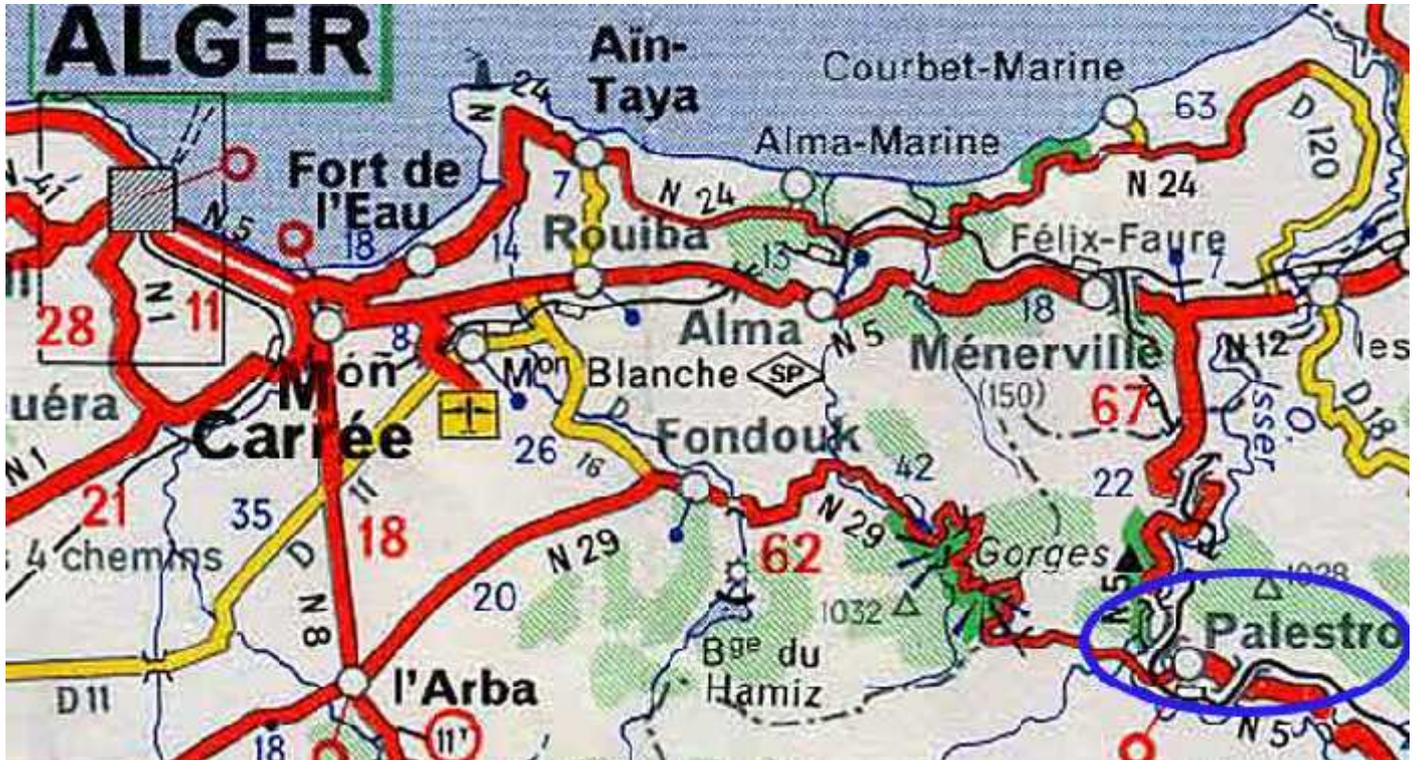


MARECHAL FOCH

[Dénommé LARBATACHE à l'indépendance]

Culminant à 155 mètres d'altitude le village de MARECHAL FOCH est situé 35 km au Sud-est d'ALGER et à proximité de FONDOUK (à 4 km à l'Est), sur l'axe FONDOUK - PALESTRO.



Dictionnaire des Communes : ARBATACHE « *Chef lieu de commune, du département d'ALGER, à 36 km. Gare la plus proche : MAISON BLANCHE à 18 km ; Postes et télégraphe au FONDOUK. Village de 167 Français et 198 Indigènes. Céréales, vignes (320 hectares) ; élevage de bœufs* ». Le douar ARBATACHE est remis à la société BOURLIER pour création d'un village par convention du 15 février 1876 ; le peuplement est effectif l'année suivante. Le centre est érigé en commune de plein exercice par décret du 10 novembre 1885 et prend le nom de MARECHAL-FOCH par décret du 2 février 1930 afin d'honorer la mémoire de l'illustre maréchal.



Ferdinand

https://fr.wikipedia.org/wiki/Ferdinand_Foch

FOCH (1851/1929)

Le territoire communal est à la limite de la Mitidja et du massif du BOU ZEGZA qui culmine à 1 032 mètres. En fait les espaces plats se limitent à la rive droite de la vallée de l'Oued ARBATACHE. Le reste de la commune est constitué de collines de 300 à 400 mètres de haut. Le BOU ZEGZA est extérieur à la commune.



Trois routes sont à noter :

- celle qui conduit au barrage dit du HAMI,
- celle qui ne fut terminée qu'après 1954 vers SAKAMODY où elle rejoint la RN 8 entre l'ARBA et TABLAT,
- et la RN 29 qui se dirige vers l'Oued KEDDARA, le col du BOU ZEGZA et au-delà redescend sur PALESTRO.

Les activités ne sont qu'agricoles : vigne sur les espaces plats et oliviers sur les versants jusqu'à 300 mètres d'altitude. Il y avait aussi, juste au-dessus, des polycultures vivrières.

Le petit village de MARECHAL FOCH, antérieurement ARBATACHE, était à l'écart de la RN 29 et établi sur un dos de terrain à 155 mètres d'altitude.

Il était desservi par les cars de l'Auto-Traction de l'AFN et par ceux de la société MESSAOUI Ali.

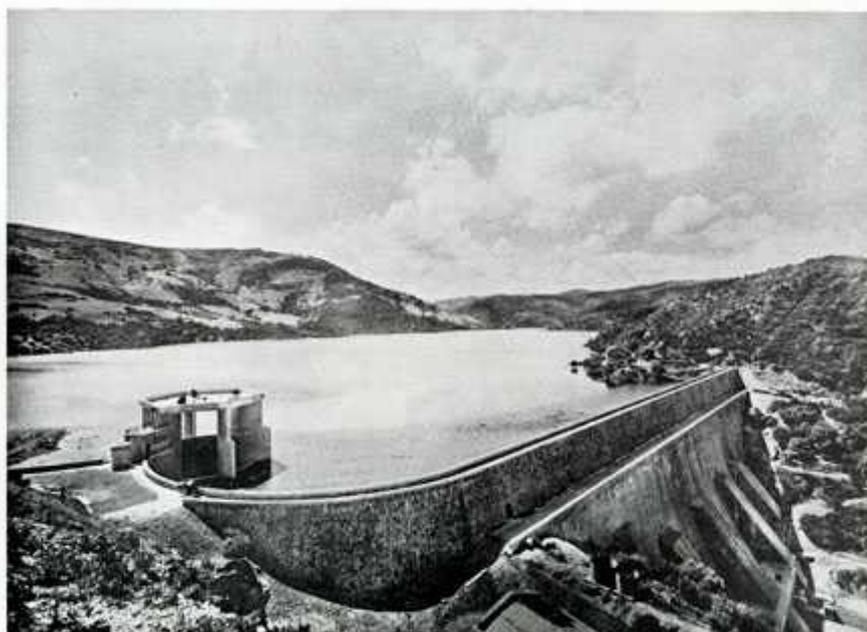


Particularité

On y trouve le modeste barrage du HAMIZ, établi sur l'Oued ARBATACHE, à son débouché dans la partie orientale de la Mitidja ; c'est le plus ancien des grands barrages algériens construit entre 1869 à 1879. Il avait une capacité de 23 millions de m³ permettant d'irriguer 17 000 hectares ; mais n'en irriguant en 1954 que 5 845 faute de clients prêts à payer le prix de l'eau. Construit sans étude géologique sérieuse sur des calcaires fracturés il fut détruit avant 1914 et reconstruit plus haut et encore surélevé en 1933. Son lac est à 160 mètres d'altitude ; son eau faisait tourner une modeste centrale hydroélectrique.



Barrage actuel



LE BARRAGE DU HAMIZ
Le digue. Le barrage de tête du déversoir en puits.

L'ouvrage, tel qu'il existe actuellement, réalise un barrage-poids de 45m de hauteur (hauteur maxima au-dessus du point le plus bas des fondations : 50 m). La largeur totale à la base est de 41 m (largeur maxima au niveau des fondations : 47 m). La largeur en crête est de 3,30 m. La longueur de la partie droite est de 185,50 m ; la longueur totale développée de 222,00 m. Le fruit du parement amont est de 1/4, celui d'aval est variable (parabolique).

Le cube exact de la maçonnerie de l'ancien barrage n'est pas connu ; le volume de béton de ciment est de 60.000 m³.

La retenue était évaluée en 1935 à 22 millions de m³. L'envasement, calculé d'après l'apport solide de l'oued, serait de l'ordre de 200 000 m³/an. Le volume de la retenue est évalué, en 1950, à 17 millions de m³. La superficie du lac plein est de 128 hectares.

En quittant Alger, pour se diriger vers la Kabylie, la route la plus généralement suivie passe par MENERVILLE, pour aller à TIZI-OUZOU. C'est la route nationale, c'est la route la plus courte; mais il en est une infiniment plus pittoresque, car elle permet de voir deux sites que l'itinéraire normal laisse de côté.

Au sortir de MAISON-CARREE, on laisse, sur sa gauche, la route nationale et on se dirige vers le FONDOUK et MARECHAL FOCH (ex ARBATACHE), pour remonter les gorges de KEDDARA. Ces gorges méritent d'être plus connues qu'elles ne le sont, car elles sont fort belles. C'est une excursion qu'il faut faire le matin, le soleil levant donnant une luminosité toute particulière à ce superbe paysage. Quand on a franchi le col, on a devant soi, comme fond de tableau, toute la chaîne du DJURDJURA avec ses sommets neigeux. La descente sur PALESTRO se fait par une route en lacets, au milieu des pins d'Alep ou à travers des vergers d'oliviers.

LE FONFOUK, créé en 1842, est situé sur la rive gauche de KHAMIS. Cette localité qui a reçu le nom d'un marché arabe qui se tenait sur son emplacement est aussi le chef lieu de canton de MARECHAL FOCH, notre petit village.

ARTABACHE, dont est issu le village de MARECHAL FOCH, est une Commune de Plein Exercice par décret du 10 novembre 1885. La surface communale était de 1 354 hectares et les habitants au nombre de 293, en 1902, se répartissaient comme suit : Français 178, Indigènes 35, Etrangers 80.

Notre commune était associée à une partie de douars extérieurs dont la surface d'étendue était de 6 419 hectares pour 3 091 habitants répartis : Français 25 et 3 066 Indigènes.

DEMOGRAPHIE

Année 1948 = Une population agglomérée de 220 personnes.

Année 1954 = 7 596 habitants dont 197 non musulmans (soit 2,59 %).



MARECHAL FOCH : Village de Regroupement

Le plan de ce village échappe à la rigueur du damier qui a présidé à la mise en place du village de regroupement de BOURKIKI. Il semble mieux pensé.

Le village a été construit le long d'une route et tout près de deux grandes fermes. Il est à la limite d'une zone de broussailles incultes et d'une zone de culture européenne ; il est proche du lit d'un Oued.

Mais pendant la guerre d'Algérie, la population rurale a été massivement déplacée et regroupée dans des camps, destinés à la surveillance militaire, puis censés moderniser la société rurale. Accélération la « dépayssation » algérienne, cette politique a provoqué une désorganisation sociale, économique et territoriale majeure.

Entre 1956 et 1957, l'arrivée en Algérie d'officiers ayant servi en Indochine et la montée en puissance corrélative de la Doctrine de la guerre révolutionnaire (DGR) dans les cercles de réflexion et de décision militaires contribuent à une

reformulation de cette première doctrine de « regroupement » et à sa diffusion massive comme instrument de la « guerre contre-révolutionnaire » menée contre le FLN. Jusqu'alors principalement limités aux Aurès, des programmes de



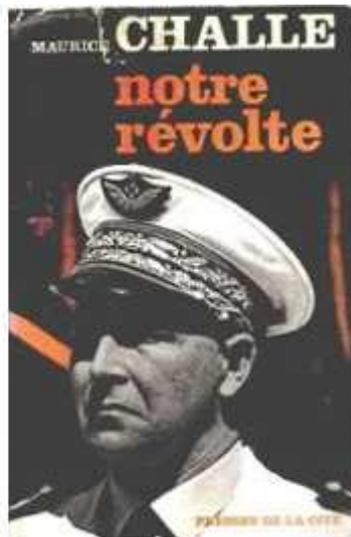
regroupement sont mis en œuvre au cours du premier semestre 1957 en différents points du Constantinois (le Nord et l'Est, surtout), sur les ordres de Maurice PAPON, qui dirige alors la région de CONSTANTINE et se montre fervent défenseur de la DGR. Dans les mois qui suivent, des centres de regroupements sont créés sur l'ensemble du territoire algérien, notamment suite aux directives du général Raoul SALAN, ancien d'Indochine et commandant en chef des forces armées en Algérie depuis novembre 1956. De 1957 à 1959, la domination idéologique de la DGR au sein de l'armée explique la croissance continue des camps de regroupements, qui deviennent une sorte d'habitude opérationnelle : même après mars 1959, date à laquelle des directives civiles tentent d'en interdire la pratique, elle est massivement utilisée, jusqu'au milieu de l'année 1961, notamment lors de la mise en œuvre du Plan CHALLE (1959-1961).



GENERAL SALAN

Raoul SALAN (1899/1984)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Raoul_Salan



Maurice CHALLE (1905/1979)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Maurice_Challe

L'existence des camps de regroupement et leur état est en général ignoré de la population métropolitaine, jusqu'au 22 juillet 1959, où Le Figaro fait la une avec un reportage de Pierre MACAIGNE qui scandalise les lecteurs. Une campagne d'opinion se lance. La comparaison avec les camps de concentration est évoquée. Dans les mois qui suivirent, la situation des regroupés sera petit à petit améliorée.

Cliquez SVP sur ce lien : <http://colliotte.free.fr/marquis.htm>

Destructions, déracinement, et réinstallation - Auteur Guy PERVILLE -

/[...]Extrait de son exposé : « La guerre d'Algérie parmi les guerres françaises du 20ème siècle : essai de bilan (2000) »

Le bilan d'une guerre comporte habituellement, après celui des pertes humaines, l'inventaire des dégâts matériels et l'évaluation du coût de leur réparation. En effet, la guerre d'Algérie a causé de nombreuses destructions, presque toutes en Algérie même. Pourtant, le pays n'est pas resté un vaste champ de ruines : celles-ci ont été réparées ou compensées par un effort de reconstruction ou de construction sans précédent, qui fut payé en fin de compte par la France ou par le transfert à l'Algérie d'avoirs français. La plus importante conséquence de cette guerre fut le déracinement, provisoire ou définitif, d'une grande partie de ses habitants.

Dès le 1er novembre 1954, le FLN-ALN visa des objectifs matériels, biens publics ou biens privés. Il poursuivit systématiquement le « sabotage de l'économie colonialiste », en s'attaquant à des infrastructures (routes, voies ferrées, lignes électriques et téléphoniques, chantiers de prospection pétrolière...) et à des entreprises surtout agricoles (destructions de récoltes, de vignes et d'arbres fruitiers, enlèvement ou abattage du bétail, incendies de fermes...). Ces destructions, souvent accompagnées de violence meurtrières, provoquèrent l'abandon de certaines exploitations isolées, accélèrent l'exode rural et la concentration de Européens dans les plus grandes villes, et surexcitèrent leurs sentiments de peur et de colère, mais sans réussir à ruiner l'économie coloniale.



Les « forces de l'ordre » ripostèrent de deux manières. Défensivement, en déployant des effectifs considérables pour le « quadrillage », la garde des voies de communication, des équipements et des entreprises de l' « Algérie utile ». Offensivement, en cherchant à détruire les « bandes rebelles » et à leur retirer le soutien de la population musulmane, par divers moyens : la « responsabilité collective » obligeant un douar présumé complice d'un sabotage à en effectuer ou à en payer la réparation ; le blocus économique imposé à des villages solidaires des maquisards jusqu'à ce qu'ils les rejettent, et surtout le regroupement [19] de leurs habitants sous la garde d'un poste militaire.

La délimitation de « zones interdites » visait à faire le vide autour des « rebelles » pour les priver de tout soutien volontaire ou forcé de la population et pour autoriser le tir à vue sur tout ce qui bougeait dans leurs zones habituelles de déplacement et de refuge. Elle entraînait nécessairement la destruction des « mechtas » et des villages isolés, et l'évacuation de gré ou de force de leurs habitants vers des camps de regroupement ceints de barbelés et surveillés par des miradors. Ce déplacement empêchait généralement les regroupés de continuer à cultiver leurs terres et à faire paître leur bétail ; il les réduisait à dépendre de salaires occasionnels ou de distributions de secours insuffisants. Inaugurée dès la fin de 1954 dans l'Aurès, cette pratique se généralisa et s'accéléra en 1957 et 1958, sur l'initiative de chefs militaires plus sensibles à leur efficacité immédiate qu'à la misère des regroupés. La Délégation générale, informée de la situation désastreuse de nombreux centres, ne réussit pas à imposer aux militaires la suspension des regroupements en 1959, ni le dégroupement en 1961 ; elle ne réussit qu'en partie à transformer ces agglomérations improvisées en « mille villages » dotés de l'eau courante, de l'électricité, d'une infirmerie et d'une école. Le nombre des regroupés dépassa les deux millions à la fin de la guerre. Ces « paysans dépayés » furent incapables de reprendre leur ancien genre de vie après le cessez-le-feu. Le déracinement imposé à plus de deux millions de ruraux fut l'une des conséquences les plus graves de la guerre d'Algérie, et une erreur majeure des autorités françaises, illustrant la contradiction entre la logique de la guerre et celle d'une véritable pacification.

Les camps de regroupement furent un aspect particulier d'un phénomène plus large : le glissement des habitants des régions les plus déshéritées et les plus troublées vers celles où la vie et la survie étaient moins difficiles. On estime que le nombre des recasés dans des villages ou des villes préexistantes équivalait à la moitié de celui des regroupés, et qu'en tout un tiers des Algériens (la moitié des ruraux) changea de résidence. L'accélération de l'exode rural accrut la population urbaine et le pourcentage des Algériens musulmans dans celle-ci. Un effort de construction sans précédent tenta de résorber les bidonvilles sans cesse reconstitués.

Le même mouvement franchit la Méditerranée. De 1954 à 1962, la population algérienne en métropole passa de 211.000 à 350.000 suivant les recensements, ou de 261.000 à 410.000 suivant les soldes cumulés des entrées et des sorties. Le nombre des familles s'accrut encore plus fortement, de 7.000 à 30.000 [20]. L'appel de main d'œuvre causé par l'envoi du contingent en Algérie pour une durée allongée, et la recherche d'une meilleure sécurité en métropole, contribuèrent à ce double accroissement



La guerre entraîna en même temps un afflux de réfugiés en Tunisie et au Maroc, et une diaspora militante dans les pays arabes et dans le reste du monde. El Moudjahid signalait en octobre 1959 plus de 250.000 réfugiés algériens en Tunisie et au Maroc, et 280.000 en mars 1962 [21]. Les autorités françaises dénonçaient une confusion volontaire entre les 140.000 émigrés algériens déjà fixés en Tunisie et au Maroc avant la guerre, les 50.000 civils réfugiés ou déplacés des zones frontalières, et les membres du FLN-ALN accompagnés ou non de leurs familles [22]. Seules ces deux dernières catégories rentrèrent massivement en Algérie après le cessez-le-feu. La dispersion temporaire des propagandistes du FLN et des futurs cadres civils et militaires de l'Algérie en formation dans de nombreux pays arabes, de l'Est et de l'Ouest, n'eut pas la même ampleur quantitative....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire l'intégralité et les renvois : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0035-1474_1970_num_8_1_1081



Nouveau village lié au Plan de CONSTANTINE

En 1961, la population totale de regroupés s'élève à environ deux millions de personnes, soit un tiers de la population rurale musulmane d'Algérie. De nombreux regroupés sont demeurés dans des camps de fortune après l'indépendance de 1962, et encore après 2000.

Pour plus se référer : <http://www.metropolitiques.eu/Surveiller-et-moderniser-Les-camps.html>

Selon Charles-Robert AGERON, il y avait 936 centres au 1^{er} janvier 1959.

Notule sur les divergences d'appréciation des avantages et inconvénients du système des villages de regroupement :

Pour les Militaires :

Avantages

Enlever aux rebelles l'aide contrainte ou volontaire des habitants pour le logement, le ravitaillement et le renseignement.

Protéger plus facilement les populations du

fournit

Contrôler plus facilement les populations en gênant les contacts rebelles-fellahs

Faciliter l'auto-défense en enrôlant et en encadrant des supplétifs

Inconvénients (mineurs)

Le financement.

Technique : les constructions (routes et maisons) mobilisent

matériel et des hommes pour des tâches civiles. L'Armée

les bulldozers et les camions citernes d'eau et d'essence

Garantir le ravitaillement de base sans le faire payer au prix de

revient. Gratuité de fait.



Soldat J. BENOIT devant l'église de Maréchal FOCH, site : <https://sites.google.com/site/117erienalgerie/1958>

Pour les regroupés :

Avantages

La sécurité. De loin l'avantage principal qui permet de supporter les inconvénients

C'est la possibilité d'une école et d'un dispensaire
Les enfants surtout sont mieux suivis, si les parents le souhaitent
Le Docteur (militaire) et les médicaments sont gratuits

jours

Parfois un emploi pour les adultes sur des chantiers, sur les légère. Pistes et forêts. Mais ce sont des chantiers provisoires.

Pour certains, volontaires, une solde de moghazni ou de harki ; ou d'eau d'employé de la SAS (en tout petit nombre)

Inconvénients (mineurs)

Coupure brutale avec l'univers habituel

Disparition des ressources habituelles des champs, des jardins et des pâturages. Dans certains villages en zone pas trop dangereuse, le retour aux champs pouvait se faire grâce à des

laissez-passer, voire sous protection militaire. Mais pas tous les

Promiscuité dans des maisons attenantes et de construction

L'enfermement aggravé des femmes qui n'ont plus la corvée pour papoter près d'une source ou d'un puits.

DEPARTEMENT

Le département d'ALGER est un des départements français d'Algérie, qui a existé entre 1848 et 1962. Il avait le code 9A

Considérée comme une province française, l'Algérie fut départementalisée le 9 décembre 1848. Les départements créés à cette date étaient la zone civile des trois provinces correspondant aux beyliks de la régence d'ALGER récemment conquis. Par conséquent, la ville d'ALGER fut faite préfecture du département portant son nom, couvrant alors le centre de l'Algérie, laissant à l'Est le département de CONSTANTINE et à l'Ouest le département d'ORAN.

Les provinces d'Algérie furent totalement départementalisées au début de la III^e république, et le département d'ALGER couvrait alors un peu plus de 170 000 km². Il fut divisé en six arrondissements dont les sous-préfectures étaient : AUMALE, BLIDA, MEDEA, MILIANA, ORLEANSVILLE et TIZI OUZOU.

Le département comportait encore à la fin du 19^e siècle un important territoire de commandement sous administration militaire, sur les hauts plateaux et dans sa zone saharienne. Lors de l'organisation des Territoires du Sud en 1905, le département fut réduit à leur profit à 54 861 km², ce qui explique que le département d'ALGER se limitait à ce qui est aujourd'hui le Centre-nord de l'Algérie.

Le 28 janvier 1956, une réforme administrative visant à tenir compte de la forte croissance démographique qu'avait connu le pays, amputa le département d'ALGER de son arrière-pays et créant ainsi le 20 mai 1957, trois départements supplémentaires : le département de MEDEA, le département d'ORLEANSVILLE et le département de TIZI-OUZOU.

Le nouveau département d'ALGER couvrait alors 3 393 km², était peuplé de 1 079 806 habitants et possédait deux sous-préfectures, BLIDA et **MAISON-BLANCHE**.



MAISON BLANCHE

L'Arrondissement de MAISON BLANCHE comprenait 25 localités :

AÏN TAYA - ALMA - L'ARBA - BELLEFONTAINE - BIRTOUTA - CAP MATIFOU - COURBET - FELIX FAURE - FONDOUK - FORT DE L'EAU - HAMMAM MELOUANE - ISSERBOURG - LE CORSO - LE FIGUIER - MAISON BLANCHE - MAISON CARREE - **MARECHAL FOCH** - MENERVILLE - REGHAÏA - RIVET - ROCHER NOIR - ROUÏBA - ROVIGO - SAINT PIERRE SAINT PAUL - SOUK EL HAAD



Le relevé n°54336 de la commune ARBATACHE* mentionne **17 noms de soldats « Mort pour la France »** au titre de la guerre 1914/1918, à savoir :

■ ■ BALADUANE Mohammed (Mort en 1918) - BELLAOUDJ Allal (1918) - BOUKHEIT Benouar (1918) - CASTEL Antoine (1915) - CHIKH Rabah (1916) - DALI Mahomed (1917) - HAMICHE Hamoud (1918) - HASSAY Salah (1918) - KERBAB Mahfoud (1914) - KERBAB Slimane (1916) - KHIATI Mohamed (1914) - MAYERHOFFER Fernand (1918) - MESSELLEKA Ali (1918) - MICHALET Louis (1914) - MISRAOUI Mohamed (1918) - RIERA Jacques (1917) - ROUX Louis (1915) - ■ ■

*nom initial de la commune.

SYNTHESE réalisée avec l'article important de Georges BOUCHET et des liens ci-dessous :

ET si vous souhaitez en savoir plus sur MARECHAL FOCH, cliquez SVP au choix sur l'un de ces liens :

<http://encyclopedie-afn.org/VILLES - NOMS>

http://alger-roi.fr/Alger/plaine_mitidja/communes/textes/17_plaine_mitidja_communes_marechal_foch.htm

http://afn.collections.free.fr/pages/43_bulletin/hamiz.html

[http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/geo.php?lieu=Mar%C3%A9chal-Foch+\(Alg%C3%A9rie\)](http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/geo.php?lieu=Mar%C3%A9chal-Foch+(Alg%C3%A9rie))

<https://sites.google.com/site/117erienalgerie/1958>

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5790528z/f29.image.r=arbatache.langFR>

<http://www.metropolitiques.eu/Surveiller-et-moderniser-Les-camps.html>

<https://cybergeo.revues.org/25580>

http://bone.piednoir.net/titre_rubrique/listes%20de%20victimes/chrono_54_62_attentats1.html

<http://aj.garcia.free.fr/Livret7/L7p20-21.htm>

EPILOGUE L'ARBATACHE

Ce toponyme provient de son oued appelé Oued Arbatache » (Arbatache Mokdah, ce qui signifie « quatorze gués »), décrit dans le livre *Voyage dans la régence d'Alger* du docteur SHAW.

Année 2008 = 19 356 habitants



La Mairie

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO